



ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de Mont-Arance-Gouze-Lendresse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-21,

Considérant l'intensité des intempéries du vendredi 7 juillet 2023, compte tenu des dégâts occasionnés par des chutes d'arbres, les Saligues de Lendresse et de Gouze seront fermées au public.

ARRETE

Article 1- Les Saligues de Lendresse et de Gouze seront fermées au public de ce jour à une durée indéterminée.

Article 2 - Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché aux mairies de Mont, Lendresse, Gouze et aux Saligues, sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Mourenx

Fait à Mont, le 10 juillet 2023
Le Maire,



Jacques CLAVÉ

Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le

ID : 064-216403964-20230710-79_2023-AR

S²LOW